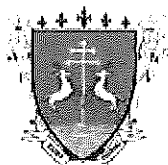


**COMMUNE
SAINT THURIAL**



**DÉPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

*

**ARRONDISSEMENT
RENNES**

*

Conseillers : 19

Présents : 12

Votants : 16

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **05 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.

Date de la convocation : 28 février 2020.

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. DANIEL, R. PIEL, I. HERVAULT, J. CLERMONT, A. ROLLAND.

Excusés: A. DARIEL, AF. PINSON, R. CHAPIN, AM. PERRAULT, L. HERVÉ, S. TURQUET.

Absent : Y. MARTIN.

Pouvoirs : A. DARIEL à I. HERVAULT, AF. PINSON à D. MOIZAN, AM. PERRAULT à D. DAHYOT, S. TURQUET à J. LEFRANCOIS.

Secrétaire de séance : R. PIEL

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➤ **DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur R. PIEL est désigné comme secrétaire de séance par le conseil municipal.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Le procès-verbal de la réunion du 29 janvier n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

➤ **APPROBATION ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

- ✓ Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs des différents budgets
- ✓ Affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice
- ✓ Vote des taux des taxes locales 2020
- ✓ Vote des différents budgets 2020
- ✓ Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du personnel communal
- ✓ Conventions de servitude pour l'implantation d'armoires électriques par Megalis Bretagne
- ✓ Questions diverses

Aucune remarque n'étant formulée par les membres présents, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

➤ **2020-007 : COMPTE DES GESTION 2019 DES DIFFÉRENTS BUDGETS**

-RAPPORT-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. De ce fait, il est logiquement voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur n'appellent ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur.

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les comptes de gestion du receveur relatifs aux budgets ci-après :

- commune ;
- assainissement ;
- lotissement « La Lande du Moulin à Vent ».

➤ **2020-008 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET COMMUNAL**

-RAPPORT-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, présente le compte administratif du budget communal, dont les résultats sont conformes à ceux de la gestion du receveur. Il s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	1 260 656,78 €
Recettes :	1 633 093,44 €
<u>Résultat de l'exercice (excédent) :</u>	372 436,66€

Investissement

Dépenses :	861 265,11€
Recettes :	666 194,17€
<u>Résultat de l'exercice (déficit) :</u>	195 070,94€

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et Monsieur le Maire ne participant pas au vote :

- Constata les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur les différents comptes, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **2020-009 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT**

-RAPPORT-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, présente le compte administratif du budget assainissement, dont les résultats sont conformes à ceux de la gestion du receveur. Il s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	32 554,74€
Recettes :	75 380,79€
<u>Résultat de l'exercice (excédent) :</u>	42 826,05€

Investissement

Dépenses :	87 515,24€
Recettes :	108 182,29€
<u>Résultat de l'exercice (excédent) :</u>	20 667,05€

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et Monsieur le Maire ne participant pas au vote :

-Constata les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur les différents comptes, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **2020-010 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET LOTISSEMENT**

-RAPPORT-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, présente le compte administratif du budget du lotissement, dont les résultats sont conformes à ceux de la gestion du receveur. Il s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	1 560,81€
Recettes :	39 544,42€
<u>Résultat de l'exercice (excédent) :</u>	37 983,61€

Investissement

Dépenses :	597,61€
Recettes :	597,61€
<u>Résultat de l'exercice :</u>	0,00€

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et Monsieur le Maire ne participant pas au vote :

-Constata les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur les différents comptes, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **2020-011 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2020**

-RAPPORT-

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, l'article 1636 B sexies et 1518 bis relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2331-1 et L. 2331-3,

Vu la loi de finances pour 2020, qui prévoit le gel du taux et des abattement de la taxe d'habitation en 2020 (pas de hausse, pas de baisse et annulation des éventuelles hausses de taux depuis le début de la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales),

Considérant les éléments prévisionnels fournis par le service fiscalité directe locale de la Direction régionale des Finances publiques, il est proposé de n'appliquer aucune hausse aux taux des taxes locales pour l'année 2020, soit de maintenir les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	18.49 %
Taxe sur le Foncier Bâti :	19,79 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	44.12 %

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de n'appliquer aucune hausse aux taux des taxes locales pour l'année 2020.

➤ **2020-012 : AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET COMMUNAL 2020**

-RAPPORT-

L'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser. L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du **compte administratif 2019** du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de la section d'exploitation de **372 436,66** Euros,
- un déficit de la section d'investissement de **283 574,95** Euros.

Il est donc proposé, **pour le Budget Primitif 2020** :

-D'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, par une inscription en recettes de **372 436,66 Euros au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »** ;

-De reporter le déficit d'investissement constaté par une inscription de **283 574,95 Euros à l'article 001 "Déficit antérieur reporté"** de la section d'investissement.

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation en recettes d'investissement au compte 1068, ainsi que le report du déficit d'investissement au compte 001.

➤ **2020-013 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020**

-RAPPORT-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, présente la proposition de Budget primitif pour la Commune. Ce dernier se résume de la façon suivante :

DÉPENSES

Fonctionnement :	1 549 934.00 €
Investissement :	1 693 788.00 €
Soit un total de :	3 243 722.00 €

RECETTES

Fonctionnement :	1 549 934.00 €
Investissement :	1 693 788.00 €
Soit un total de :	3 243 722.00 €

-DÉLIBÉRATION-

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Adopte le budget tel qu'indiqué ci-dessus,
 - Précise que ce budget est établi en conformité avec la nomenclature développée M14.

➤ **2020-014 : AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT**

-RAPPORT-

L'instruction budgétaire et comptable M.49 abrégée applicable aux services publics d'assainissement prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Ce résultat de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser. L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2019 du budget assainissement fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de la section d'exploitation de **141 752.68 Euros**,
- un excédent de la section d'investissement de **815.78 Euros**.

Il est donc proposé, **pour le Budget Primitif 2020 :**

- D'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, par une inscription en recettes de **141 752.68 Euros au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »** ;
- De reporter l'excédent d'investissement constaté par une inscription de **815.78 Euros à l'article 001 "Excédent antérieur reporté"** de la section d'investissement.

-DÉLIBÉRATION-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation en recettes d'investissement au compte 1068, ainsi que le report de l'excédent d'investissement au compte 001.

➤ **2020-015 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020**

-RAPPORT-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, présente la proposition de Budget primitif pour l'assainissement. Ce dernier se résume de la façon suivante :

DÉPENSES

Fonctionnement :	78 311.00 €
Investissement :	204 769.46 €
Soit un total de :	283 080.46 €

RECETTES

Fonctionnement :	78 311.00 €
Investissement :	204 769.46 €
Soit un total de :	283 080.46 €

-DÉLIBÉRATION-

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Adopte le budget tel qu'indiqué ci-dessus,

-Précise que ce budget est établi en conformité avec la nomenclature abrégée M49.

➤ **2020-016 : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2020**

-RAPPORT-

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, présente la proposition de Budget primitif pour le lotissement « La Lande du Moulin à Vent ». Ce dernier se résume de la façon suivante :

DÉPENSES

Fonctionnement :	804 807.00 €
Investissement :	1 398.00 €
Soit un total de :	806 205.00 €

RECETTES

Fonctionnement :	804 807.00 €
Investissement :	1 398.00 €
Soit un total de :	806 205.00 €

-DÉLIBÉRATION-

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Adopte le budget tel qu'indiqué ci-dessus,

-Précise que ce budget est établi en conformité avec la nomenclature développée M14.

➤ **2020-017 : CRÉATION DE POSTE**

-RAPPORT-

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, indiquant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant la dernière délibération modifiant le tableau des emplois,

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer, dans la filière technique, un emploi permanent à temps complet, à compter du 1er avril 2020, sur le grade d'adjoint technique territorial (catégorie C) en vue du remplacement de l'actuel agent, qui part à la retraite, et dont le grade était différent.

La rémunération afférente à cet emploi sera fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, qui suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Les missions de l'agent seront les suivantes :

- réaliser l'essentiel des interventions d'entretien et de maintenance des bâtiments ainsi que des aires de jeux,
- intervenir occasionnellement en renfort auprès de ses collègues en cas de besoin.

-DÉLIBÉRATION-

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- approuve la création de poste décrite ci-dessus et l'actualisation du tableau des emplois qui en découle,
 - s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi au budget communal.

➤ **2020-018 : CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC MEGALIS POUR L'IMPLANTATION D'ARMOIRES ÉLECTRIQUES**

-RAPPORT-

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les projets d'implantation par Megalis Bretagne d'armoires électriques techniques sur les parcelles N° 1293 (Impasse des Diligences) et N° 1756 (Le Grand Landier Des Coudrais), dont la commune est propriétaire.

Il est proposé d'accorder une servitude d'implantation sur chacun des lieux concernés au profit de Megalis par le biais de conventions définissant les conditions de cette autorisation par la commune.

-DÉLIBÉRATION-

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- accepte les conditions des conventions de servitude pour l'implantation d'armoires électriques par Megalis Bretagne sur les parcelles désignées ci-dessus,
 - autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

✓ **Compte-rendu des délégations du conseil municipal au Maire pour les affaires courantes** (en application de l'article L 2122-23 du CGCT)

Les devis suivants ont été signés par Monsieur le Maire :

-PEROTIN devis école rue du Contard: 3 565.80€

-SADIV avenant mission complémentaire DUP Trevidec : 1800.00€

✓ **Informations Communauté de Communes :**

-Le tableau récapitulatif les DIA traitées par la Communauté de Communes a été préalablement transmis aux membres du conseil municipal lors de l'envoi de la convocation.

-Concernant le PLUi, il est prévu que la mise en enquête publique ait lieu aux alentours de juin 2020.

-La mise en place de la fibre optique se poursuit progressivement (plus rapide en domaine urbain) sachant que la livraison définitive est prévue pour 2021.

✓ **Autre(s) :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après avoir effectué les démarches de demandes d'exonération des taxes d'urbanisme ci-dessous, le service fiscalité de la DDTM nous a confirmé son accord le 05/02/2020 :

	Taxe aménagement	Redevance d'archéologie préventive
PC extension salle de sports	16 946€ (part communale nous aurait été remboursée, soit 10482€, et le reste versé au Département, soit 6464€)	1398€ auraient été versés à l'Etat
DP abri bois école	658€ (part communale nous aurait été remboursée, soit 407€, et le reste versé au Département, soit 251€)	54€ auraient été versés à l'Etat

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H10.

Affiché le 12 mars 2020,

Le Secrétaire de séance,
R. PIEL

Le Maire,
D. MOIZAN

